

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET
DOMAINE PUBLIC
Service Circulation Stationnement
PP/CD/GA/LF

N°40 C.S / 2021

STATIONNEMENT / CIRCULATION

**REQUALIFICATION DU BOULEVARD
CARNOT**

**TRANCHE 3 : ABATTAGE DES PINS ET
AMENAGEMENTS DES TROTTOIRS ET DES
ESPACES VERTS**

RD 4 – BOULEVARD CARNOT

**DU LUNDI 18 JANVIER 2021
AU VENDREDI 2 JUILLET 2021**

**ANNULE ET REMPLACE
L'ARRETE 06 C.S / 2020
(RAJOUT D'ENTREPRISE)**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Grasse,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 et L2213-1 à L2213-6,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L2122-1 à L2122-4 et L3111.1,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L115-1, L141-10, L141-11 et L141-12,

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire – approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

VU le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

VU le règlement de voirie communal approuvé le 24 septembre 2019, relatif à la conservation du Domaine Public,

VU l'autorisation de travaux n° SDA LOC - GR - 2021-1 - 21, en date du 11 janvier 2021,

VU l'arrêté n°6 C.S / 2020 du 14 janvier 2021, réglementant la circulation sur le boulevard Carnot (RD 4), jusqu'au vendredi 2 juillet 2021 à 17 h 30,

VU la demande de la société BOUYGUES ENERGIE, représentée par M. LARCHER, en date du 9 mars 2021.
Entreprise en charge des travaux : LUMAZUR, représentée par M. CAMERINI, 31 avenue Jean Médecin, 06000 NICE,

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

CONSIDERANT

Que pour permettre la poursuite des travaux de dépose et repose de candélabres, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement, en agglomération, sur :

- RD 4 – boulevard Carnot
- section comprise entre le square Rastigny et le giratoire Bellaud de la Bellaudière
 - Du lundi 18 janvier 2021 au vendredi 2 juillet 2021

ARTICLE PREMIER :

L'Arrêté 40 C.S / 2021 annule et remplace l'Arrêté 06 C.S / 2020, par rajout d'entreprise.

Hôtel de ville
BP 12069
06131 GRASSE CEDEX
Tél. 04 97 05 50 00
Fax 04 97 05 50 01

www.grasse.fr

ARTICLE II : AUTORISATION

Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public routier communal et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : **dépose et repose de candélabres**, à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants.

ARTICLE III : CIRCULATION

Du lundi 18 janvier 2021, jusqu'au vendredi 2 juillet 2021, de jour et de nuit, la circulation de tous les véhicules, en agglomération, sur le boulevard Carnot (RD 4), pourra s'effectuer :

- par sens alterné, réglée par pilotage manuel, aux heures de pointes du matin et du soir, de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 17 h 30,
- par feux de tricolores, de 8 h 30 à 16 h et de 17 h 30 à 7 h 30.

La chaussée sera entièrement restituée à la circulation :

- en fin de semaine, du vendredi à 17 h 30, jusqu'au lundi à 7 h 30.
- chaque veille de jour férié de 17 h 30 jusqu'au lendemain de ce jour 7 h 30.

Le reste de l'arrêté communal n°6 C.S / 2020 du 14 janvier 2021 demeure sans changement.

ARTICLE IV : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

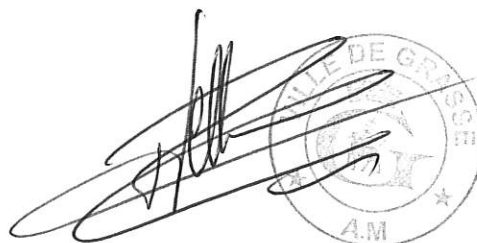
ARTICLE V :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le, **12 MARS 2021**

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge
de la gestion du domaine public,
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n°40 C.S / 2021 – boulevard Carnot